

AIDE-MÉMOIRE ENTRAÎNEURS

Flag Football - Cadet

Dernière mise à jour : 12 mars 2024

Entité école

Le principe d'entité-école défini que tout élève-athlète ne peut représenter une école autre que l'école qu'il fréquente.

Catégorie d'âge

Cadet : du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2011

Règle de participation

Un athlète doit être inscrit dans une seule équipe par discipline dans S1. Celle-ci sera définie comme équipe d'appartenance. Le nombre de tournois¹/parties² autorisées, incluant les championnats régionaux (CRS), dans une même équipe de catégorie/division/niveau supérieur est définie selon le tableau ci-bas. Lorsque l'athlète atteint le nombre de partie autorisées dans une même équipe de catégorie/division/niveau supérieur, l'athlète perd son admissibilité dans son équipe d'appartenance.

Nombre de tournois ¹ /parties ² total dans la ligue d'appartenance	Nombre de tournois ¹ /parties ² autorisés dans une équipe de catégorie/division supérieure (incluant les CRS)
5 à 6	2
7 à 9	3

1 Tournois : Volleyball et badminton seulement

2 Parties : Tous les autres sports

Note

Un athlète ne peut évoluer dans deux équipes de même niveau de la même catégorie

(EX : une athlète CFD4 équipe 1 ne peut pas jouer en CFD4 équipe 2. Même niveau : D4, Même catégorie : Cadet)

Suspension

Tout joueur ou entraîneur qui est expulsé d'une partie sera suspendu minimalement pour la partie suivante qui sera joué par son équipe.

Règles de fonctionnement

Feuille de partie et feuille d'éthique

Doivent être déposer dans S1 au plus tard 24 heures après le match par l'équipe receveuse dans un seul document

Résultat

À inscrire par l'équipe receveuse sur S1 au plus tard à 21h00 le jour même du match ou une heure après la partie pour tous les matchs qui se terminent à partir de 20h01

Changement de partie

Vous devez communiquer avec le responsable des sports de votre école

Annulation de partie pour température

Sur semaine : communiquez avec votre responsable des sports

Fin de semaine : directement avec le commissaire

Dates importantes

Championnat régional D3 :

1^{er} juin 2024 : Cadet D4, endroit à déterminer

2 juin 2024 : Cadet D3, endroit à déterminer

Championnat provincial D3 : 7-8-9 juin 2024, endroit à déterminer

Note 1

Pour être admissible aux séries éliminatoires, tout élève-athlète devra être enregistré sur S1 dans la discipline concernée avant le 21 mai 2024.

Note 2

Service de taping lors des championnats régionaux

- Gratuit si l'athlète a son tape
- Taping athlétique régulier 5\$
- Taping élastique de type élastosport 10\$

Date de la rencontre d'évaluation

6 juin 2024 – En ligne, un lien Teams sera envoyé en mai